

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES POLITIQUES ET LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (GTPMPP)

Cadre de référence

Mandat :

Conformément à la vision, à la mission et au plan stratégique du CanSFE, le Groupe de travail sur les politiques et la mobilisation des parties prenantes (GTPMPP) devra :

1. Transposer l'expérience et les données probantes que le secteur et les membres ont accumulées sur les priorités stratégiques, l'allocation des ressources et les obligations de rapport sous forme de recommandations à l'intention du gouvernement du Canada et d'autres tribunes internationales d'importance (comme établi dans le plan de travail). Cela comprend :
 - l'offre de conseils sur les positions de principe du CanSFE et la révision des principaux documents de politique pour leur mise à jour au besoin;
 - la participation dans les processus de consultations clés du gouvernement du Canada et d'autres instances à l'international et la préparation de documents de politique ponctuels en réponse à différents processus (p. ex. les consultations publiques sur l'Examen de l'aide internationale du Canada, les consultations prébudgétaires du fédéral).
2. Fournir un leadership éclairé, des analyses, une expertise et des conseils sur les stratégies politiques à adopter pour assurer l'apport du CanSFE dans les principales initiatives canadiennes et internationales de promotion de la santé des femmes, des adolescentes et des enfants. Cela comprend :
 - la mise à jour annuelle de l'orientation stratégique et des politiques du CanSFE;
 - la rédaction de lettres de haut niveau visant à exercer une influence sur les orientations politiques, les dirigeant·e·s et les investissements en matière de santé des femmes, des adolescentes et des enfants (p. ex. lettres envoyées aux ministres et au cabinet du premier ministre);
 - les événements phares du CanSFE, au besoin.
3. Contribuer à l'élaboration de documents d'information destinés au comité directeur et à la directrice générale du CanSFE afin d'éclairer leurs démarches auprès des principaux intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux faites au nom des membres du CanSFE.
4. Soutenir la coordination des questions de politiques et de défense des intérêts du CanSFE lors des événements en agissant à titre d'« ambassadeur » en la

5. Collaborer directement, au nom du CanSFE et selon les besoins, avec les principales parties prenantes afin de faire progresser les politiques visant à améliorer la santé des femmes, des adolescentes et des enfants.
6. Donner son point de vue au Groupe de travail sur l'engagement du public (GTEP) sur le contenu lié aux activités d'engagement du public du CanSFE, et au Groupe de travail sur les paramètres de mesure (GTPM) sur les efforts de défense des intérêts appuyés par des données, y compris les domaines d'intervention.

Date de création : Septembre 2012

Dernière mise à jour : Juin 2021

Supérieure immédiate : **Directrice, partenariats stratégiques et égalité des genres (CanSFE)**

Fonctions et responsabilités : Élaborer, examiner et défendre des positions de principe communes fondées sur une solide compréhension des dynamiques politiques actuelles et sur les données probantes et l'expérience des membres du réseau en matière d'amélioration de la santé des femmes, des adolescentes et des enfants.

1. Le Secrétariat du CanSFE sera chargé de rédiger les ébauches de positions, de proposer des stratégies et de coordonner le GTPMPP en se basant sur les commentaires, les conseils et l'expertise du GTPMPP.
2. Le Secrétariat du CanSFE sera également chargé de promouvoir les politiques auprès de groupes externes avec, dans la mesure du possible, la participation des membres du GTPMPP.
3. Les nouvelles positions de principe ou stratégies politiques peuvent nécessiter l'approbation du comité directeur. L'approbation des documents qui découleront ensuite des positions adoptées relèvera du Secrétariat et de la directrice générale, qui consulteront le GTPMPP.

Engagement du groupe de travail : Le GTPMPP se réunit une fois par mois ou plus souvent au besoin.

Présidence : La présidence de ce groupe de travail change de temps à autre. Veuillez visiter le site Web du CanSFE pour voir le nom des personnes qui en assurent actuellement la présidence.

Membres : La liste des membres de ce groupe de travail change de temps à autre. Veuillez visiter le site Web du CanSFE pour voir le nom des membres actuels.

Calendrier des réunions :	Tous les derniers mercredis du mois
Durée des réunions :	1 heure
Fréquence des réunions :	Tous les mois en période normale; toutes les semaines à l'approche d'événements importants
Format des réunions :	En vidéoconférence; en personne s'il est nécessaire et possible de le faire

Processus de nomination des membres du groupe de travail

Contexte :

Les membres du Groupe de travail sur les politiques et la mobilisation des parties prenantes (GTPMPP) – qui s'appelaient avant le Groupe de travail sur la mobilisation des parties prenantes (GTMPP) – sont restés sensiblement les mêmes depuis sa création en 2012. La fonction du GTPMPP est décrite dans le cadre de référence et reflète son rôle prospectif.

Responsabilités des membres :

Les membres ont la responsabilité de participer aux réunions du GTPMPP de manière régulière (tous les mois).

Les membres sont également chargés d'apporter leurs perspectives dans l'élaboration des documents produits par le GTPMPP et le Secrétariat. Conformément au mandat du CanSFE, le rôle du GTPMPP est de produire des recommandations qui font consensus et/ou de donner son avis sur de telles recommandations pour des parties prenantes externes. Par conséquent, il est attendu que les membres contribuent à l'atteinte d'un consensus, et qu'ils acceptent les compromis essentiellement liés à ce processus.

Les membres ont également l'occasion de représenter le réseau du CanSFE lors de réunions et d'événements avec des parties prenantes.

Admissibilité :

Toutes les organisations membres du CanSFE peuvent poser la candidature d'un·e employé·e pour participer au GTPMPP. Nous ferons tout notre possible pour que la représentation des divers membres soit équilibrée au sein du GTPMPP (ONG, associations académiques et professionnelles, taille et représentation géographique). Les membres du groupe de travail doivent posséder les compétences suivantes :

1. Avoir de l'expérience avec le gouvernement fédéral dans les domaines du développement politique ou des relations gouvernementales;
2. Avoir la capacité de participer de manière éclairée à des discussions sur des enjeux liés à la santé des femmes, des adolescentes et des enfants dans les pays en



développement d'un point de vue politique;

3. Connaître l'expérience de son organisation en matière de programmes en santé des femmes, des adolescentes et des enfants;
4. Participer activement à des réseaux internationaux abordant des enjeux liés à la santé des femmes, des adolescentes et des enfants est un grand atout.

Pour assurer une bonne répartition et un bon équilibre de la représentation, une personne ne peut à la fois siéger dans le comité directeur ou tout autre groupe de travail du CanSFE et dans le GTPMPP.

Durée du mandat :

Le mandat des membres est de trois ans. Ce sont les organisations membres du CanSFE qui sont considérées membres du groupe de travail et non les personnes qui les représentent. Par conséquent, si une personne décide de quitter son poste, l'organisation pourra nommer une autre personne compétente pour la remplacer au sein du GTPMPP.

Taille :

La capacité maximale du GTPMPP est de 14 personnes représentant 14 organisations, sans compter la personne qui représente le Secrétariat du CanSFE.

Remplacement des membres :

Tous les ans, trois organisations céderont leur place au sein du GTPMPP. Cette façon de faire permet de renouveler le GTPMPP tout en assurant sa continuité. Dans l'éventualité où moins de trois membres du réseau souhaitaient rejoindre le GTPMPP, tous les membres sortants se verront offrir la possibilité de rester membres du GTPMPP pour un autre mandat de trois ans. Si jamais il y a plus d'organisations souhaitant rester que de places disponibles au sein du GTPMPP, on procédera à un tirage au sort pour déterminer qui restera. Vous trouverez en annexe un document proposant l'ordre de remplacement des membres actuels.

Les anciens membres du GTPMPP peuvent demander à réintégrer le groupe après un an d'absence. Les candidatures seront évaluées sur la base du mérite, bien que la priorité pourrait être donnée aux organisations qui n'ont jamais été membres du groupe de travail.

Processus de mise en candidature et de sélection des nouveaux membres :

Les organisations qui souhaitent proposer la candidature d'une personne pour devenir membre du GTPMPP seront invitées à le faire chaque année, **en mars ou en avril**, et devront remplir un formulaire de candidature en ligne.

Les nouveaux membres seront choisis par les coprésident·e·s du GTPMPP et par la ou les personnes représentant le Secrétariat du CanSFE en fonction des dossiers de candidature qui ont été soumis. Les dossiers de candidature seront notés en fonction des critères établis. Les nouveaux membres seront annoncés en mai.

Processus de sélection et de remplacement de la coprésidence

La présidence du GTPMPP est assurée par deux personnes. Vous trouverez ci-dessous une description du rôle de président·e et du processus de sélection pour ces postes.

Responsabilités des coprésident·e·s

Les coprésident·e·s sont responsables de diriger les réunions du GTPMPP (confirmer l'ordre du jour, animer la discussion et confirmer les points de décision).

La présence d'au moins un·e des deux coprésident·e·s est requise lors de chaque réunion, mais des exceptions peuvent être nécessaires de temps à autre.

À l'occasion, le Secrétariat du CanSFE pourrait demander aux coprésident·e·s de participer aux réunions du comité directeur au nom du GTPMPP.

On pourrait également leur demander de représenter le CanSFE lors de réunions externes de haut niveau.

Durée du mandat :

Le mandat des président·e·s est de deux ans maximum.

Remplacement :

La présidence est assurée par une personne plutôt que par une organisation. Par conséquent, si une personne quitte son rôle de président·e de manière temporaire ou permanente, une autre personne sera choisie par les membres du GTPMPP pour la remplacer.

Si personne au sein du groupe de travail ne souhaite occuper le poste de coprésident·e, on invitera la personne qui occupe le poste à ce moment à prolonger son mandat d'un an (de mai à mai).

Dans l'éventualité d'un changement de président·e en milieu d'année, le mandat de la nouvelle personne en poste sera de deux ans à partir du mois de mai qui vient.

Admissibilité :

Les postes de coprésident·e sont ouverts aux membres qui participent activement au groupe de travail depuis un an et qui occupent un poste de haut niveau au sein de leur organisation.

Les personnes intéressées seront invitées à manifester leur intérêt en mars ou avril, puis un vote sera organisé. Les changements de mandat auront lieu en mai.

Sélection :

Les coprésident·e·s seront choisi·e·s par vote secret par les membres du groupe de travail.